

Synthèse Chômage Technique

Avant Coronavirus

Pour un salarié SMIC

Nous vous avons fait 3 simulations

1. Le SMIC normal page 1
2. Un travail de 70h correspondant au travail effectif du 1 au 15 mars page 2
3. Un salaire mensuel avec Aide (IAP) qui est supérieur au maintien de 70% donc limité à ce montant..... page 3

Dans ce cas de figure, on voit que l'entreprise ne paie pas plus cher que le salaire correspondant aux 70h effectif. Donc pas de coût pour l'entreprise, du moins de coût salarial

Pour un salarié à 2100 € brut

Nous vous avons fait 3 simulations

1. Le salaire normal..... page 4
2. Un travail de 70h correspondant au travail effectif du 1 au 15 mars page 5
3. Un salaire mensuel avec Aide (IAP) dont le maintien coute à l'entreprise..... page 6

Dans ce cas de figure, on voit que l'entreprise paie plus cher que le salaire correspondant aux 70h effectif. Toutefois le surcoût reste limité à 164.22 €. Plus le salaire augmente, plus la perte est importante par la limite de l'IAP à 7.74 €

Conclusion

Dans l'attente d'un chômage technique spécial CORONAVIRUS qui indemniserait plus.

Il faut raison garder.

EMPLOYEUR		EMPLOI	
		Employé polyvalent	Matricule 7 Employé N° 7
CONVENTION COLLECTIVE		SALARIE	
N° 3251 - Commerces de Détail non alimentaires		M. SIMULATION	
QUALIFICATION-COEFFICIENT			
Echelon Niveau 2	Catégorie Employé(e)		
N° SECURITE SOCIALE	ANCIENNETE		
	Entré le 01/03/2020		

Désignation	Base	Taux	Montant	
Salaire de base	151,67	10,1500	1 539,45	
Total Brut			1 539,45	
Cotisations et contributions sociales				
	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
SANTE				
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	1 539,45			107,76
Complémentaire Santé	3 428,00	0,7750	26,57	26,57
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 539,45			32,33
RETRAITE				
Sécurité Sociale plafonnée	1 539,45	6,9000	106,22	131,62
Sécurité Sociale déplafonnée	1 539,45	0,4000	6,16	29,25
Complémentaire Tranche 1	1 539,45	4,0100	61,73	92,52
FAMILLE	1 539,45			53,11
ASSURANCE CHÔMAGE	1 539,45			64,66
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				25,35
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 539,08	6,8000	104,66	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 539,08	2,9000	44,64	
EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR				-493,39
Total des cotisations et contributions			349,98	69,78
Frais de santé soumis à l'impôt sur le revenu	26,57			

NET A PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU	1 189,47
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	22,34

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé / Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 260,68	0,00	0,00
Net Imposable : 1 260,68			Net payé en Euros
Payé le 31/03/2020 par Virement			1 189,47
			Allègement de cotisations employeur
			521,10
			Total versé par l'employeur
			1 609,23

	Brut Imposable	Soumis à Cotisations	Plafond	Cotisations Salariales	Cotisations Patronales	Avantages en nature	Coût global	Net Imposable
Bulletin	1 539,45	1 539,45	3 428,00	349,98	69,78	0,00	1 609,23	1 260,68
Année	1 539,45	1 539,45	3 428,00	349,98	69,78	0,00	1 609,23	1 260,68
	Acquis N-1	Acquis N	Rachetés	Pris	Solde		Bulletin	Année
J. Congés payés	0,00	0,00		0,00	0,00			
J. Compte Epargne Temps		0,00	0,00	0,00	0,00	H. Payées	151,67	151,67
H. Repos compensateur		0,00	0,00	0,00	0,00	H. Travaillées	151,67	151,67
Repos ARTT	En Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	H. Sup	0,00	0,00

EMPLOYEUR		EMPLOI	
		Employé polyvalent	Matricule 7 Employé N° 7
APE/NAF : 4726Z		SALARIE	
CONVENTION COLLECTIVE N° 3251 - Commerces de Détail non alimentaires		M. SIMULATION	
QUALIFICATION-COEFFICIENT Echelon Niveau 2 Catégorie Employé(e)			
N° SECURITE SOCIALE ANCIENNETE Entré le 01/03/2020			

Désignation	Base	Taux	Montant		
Salaire de base	70,00	10,1500	710,50		
Total Brut			710,50		
Cotisations et contributions sociales		Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
SANTE					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	710,50				49,74
Complémentaire Santé	3 428,00	0,7750	26,57		26,57
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	710,50				14,92
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	710,50	6,9000	49,02		60,75
Sécurité Sociale déplafonnée	710,50	0,4000	2,84		13,50
Complémentaire Tranche 1	710,50	4,0100	28,49		42,71
FAMILLE	710,50				24,51
ASSURANCE CHÔMAGE	710,50				29,85
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					11,69
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	724,64	6,8000	49,28		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	724,64	2,9000	21,01		
EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					-227,72
Total des cotisations et contributions				177,21	46,52
Frais de santé soumis à l'impôt sur le revenu	26,57				

NET A PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU	533,29
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	10,06

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé / Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	580,87	0,00	0,00
Net Imposable : 580,87 Payé le 31/03/2020 par Virement			Net payé en Euros
			533,29
			Allègement de cotisations employeur
			240,51
			Total versé par l'employeur
			757,02

	Brut Imposable	Soumis à Cotisations	Plafond	Cotisations Salariales	Cotisations Patronales	Avantages en nature	Coût global	Net Imposable
Bulletin	710,50	710,50	3 428,00	177,21	46,52	0,00	757,02	580,87
Année	710,50	710,50	3 428,00	177,21	46,52	0,00	757,02	580,87
	Acquis N-1	Acquis N	Rachetés	Pris	Solde		Bulletin	Année
J. Congés payés	0,00	0,00		0,00	0,00			
J. Compte Epargne Temps		0,00	0,00	0,00	0,00	H. Payées	151,67	151,67
H. Repos compensateur		0,00	0,00	0,00	0,00	H. Travaillées	151,67	151,67
Repos ARTT	En Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	H. Sup	0,00	0,00

EMPLOYEUR		EMPLOI	
		Employé polyvalent	Matricule 7 Employé N° 7
		SALARIE	
CONVENTION COLLECTIVE		M. SIMULATION	
N° 3251 - Commerces de Détail non alimentaires			
QUALIFICATION-COEFFICIENT		L'état reverse un montant de 7.74€ max/h Sur la base de 7h par jour (bien sûr, des spécificités sont à prévoir)	
Echelon Niveau 2	Catégorie Employé(e)		
N° SECURITE SOCIALE	ANCIENNETE		
	Entré le 01/03/2020		

Désignation	Base	Taux	Montant	
Salaire de base	151,67	10,1500	1 539,45	
Heures d'abs. Activité Partielle	84,00	10,1500	-852,60	
Chômage partiel du 16/03/20 au 31/03/20				
Total Brut			686,85	
Cotisations et contributions sociales				
	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
SANTE				
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	686,85			48,08
Complémentaire Santé	3 428,00	0,7750	26,57	26,57
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	686,85			14,42
RETRAITE				
Sécurité Sociale plafonnée	686,85	6,9000	47,39	58,73
Sécurité Sociale déplafonnée	686,85	0,4000	2,75	13,05
Complémentaire Tranche 1	686,85	4,0100	27,55	41,28
FAMILLE	686,85			23,70
ASSURANCE CHÔMAGE	686,85			28,85
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR	686,85			11,31
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	586,38	3,8000	22,28	
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	701,40	6,8000	47,70	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	586,38	2,9000	17,00	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	701,40	2,9000	20,34	
EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR				-220,14
Total des cotisations et contributions			211,58	45,85
Indem. Activité Partielle (01/07/2013)	84,00	7,1050	596,82	
Frais de santé soumis à l'impôt sur le revenu	26,57			

CSG sur IAP -1.75%

70% de 10.15€

NET A PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU	1 072,09
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	9,71

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé / Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 136,00	0,00	0,00

1072.09+211.58+45.85 = 1329.52	Net Imposable : 1 136,00	Net payé en Euros 1 072,09
Aide = 84*7.105= 596.82	Payé le 31/03/2020 par Virement	
Coût global = 732.70 €	car aide max/h > smic IAP	Total versé par l'employeur 732,70

	Brut Imposable	Soumis à Cotisations	Plafond	Cotisations Salariales	Cotisations Patronales	Avantages en nature	Coût global	Net Imposable
Bulletin	686,85	686,85	1 658,71	211,58	45,85	0,00	732,70	1 136,00
Année	686,85	686,85	1 658,71	211,58	45,85	0,00	732,70	1 136,00

	Acquis N-1	Acquis N	Rachetés	Pris	Solde		Bulletin	Année
J. Congés payés	0,00	0,00		0,00	0,00			
J. Compte Epargne Temps		0,00	0,00	0,00	0,00	H. Payées	67,67	67,67
H. Repos compensateur		0,00	0,00	0,00	0,00	H. Travaillées	67,67	67,67
Repos ARTT	En Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	H. Sup	0,00	0,00

EMPLOYEUR		EMPLOI	
		Employé polyvalent	Matricule 7 Employé N° 7
CONVENTION COLLECTIVE		SALARIE	
N° 3251 - Commerces de Détail non alimentaires		M. SIMULATION	
QUALIFICATION-COEFFICIENT			
Echelon Niveau 2	Catégorie Employé(e)		
N° SECURITE SOCIALE	ANCIENNETE		
	Entré le 01/03/2020		

Désignation	Base	Taux	Montant	
Salaire de base	151,67	13,8500	2 100,63	
Total Brut			2 100,63	
Cotisations et contributions sociales				
	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
SANTE				
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	2 100,63			147,04
Complémentaire Santé	3 428,00	0,7750	26,57	26,57
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	2 100,63			44,11
RETRAITE				
Sécurité Sociale plafonnée	2 100,63	6,9000	144,94	179,60
Sécurité Sociale déplafonnée	2 100,63	0,4000	8,40	39,91
Complémentaire Tranche 1	2 100,63	4,0100	84,24	126,25
FAMILLE	2 100,63			72,47
ASSURANCE CHÔMAGE	2 100,63			88,23
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				34,57
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	2 090,44	6,8000	142,15	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	2 090,44	2,9000	60,62	
EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR				-193,47
Total des cotisations et contributions			466,92	565,28
Frais de santé soumis à l'impôt sur le revenu	26,57			

NET A PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU	1 633,71
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	30,63

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé / Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 720,90	2,90	49,91

Net Imposable : 1 720,90		Net payé en Euros	
Payé le 31/03/2020 par Virement		1 583,80	
		Allègement de cotisations employeur	231,28
		Total versé par l'employeur	2 665,91

	Brut Imposable	Soumis à Cotisations	Plafond	Cotisations Salariales	Cotisations Patronales	Avantages en nature	Coût global	Net Imposable
Bulletin	2 100,63	2 100,63	3 428,00	466,92	565,28	0,00	2 665,91	1 720,90
Année	2 100,63	2 100,63	3 428,00	466,92	565,28	0,00	2 665,91	1 720,90
	Acquis N-1	Acquis N	Rachetés	Pris	Solde		Bulletin	Année
J. Congés payés	0,00	0,00		0,00	0,00			
J. Compte Epargne Temps		0,00	0,00	0,00	0,00	H. Payées	151,67	151,67
H. Repos compensateur		0,00	0,00	0,00	0,00	H. Travaillées	151,67	151,67
Repos ARTT	En Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	H. Sup	0,00	0,00

EMPLOYEUR		EMPLOI	
		Employé polyvalent	Matricule 7 Employé N° 7
APE/NAF : 4726Z		SALARIE	
CONVENTION COLLECTIVE N° 3251 - Commerces de Détail non alimentaires		M. SIMULATION	
QUALIFICATION-COEFFICIENT Echelon Niveau 2 Catégorie Employé(e)			
N° SECURITE SOCIALE ANCIENNETE Entré le 01/03/2020			

Désignation	Base	Taux	Montant		
Salaire de base	70,00	13,8500	969,50		
Total Brut			969,50		
Cotisations et contributions sociales		Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
SANTE					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	969,50				67,87
Complémentaire Santé	3 428,00	0,7750	26,57		26,57
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	969,50				20,36
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	969,50	6,9000	66,90		82,89
Sécurité Sociale déplafonnée	969,50	0,4000	3,88		18,42
Complémentaire Tranche 1	969,50	4,0100	38,88		58,27
FAMILLE	969,50				33,45
ASSURANCE CHÔMAGE	969,50				40,71
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					15,96
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	979,10	6,8000	66,58		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	979,10	2,9000	28,40		
EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					-89,29
Total des cotisations et contributions				231,21	275,21
Frais de santé soumis à l'impôt sur le revenu	26,57				

NET A PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU	738,29
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	13,90

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé / Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	793,26	0,00	0,00
Net Imposable : 793,26 Payé le 31/03/2020 par Virement			Net payé en Euros
			738,29
			Allègement de cotisations employeur
			106,74
			Total versé par l'employeur
			1 244,71

	Brut Imposable	Soumis à Cotisations	Plafond	Cotisations Salariales	Cotisations Patronales	Avantages en nature	Coût global	Net Imposable
Bulletin	969,50	969,50	3 428,00	231,21	275,21	0,00	1 244,71	793,26
Année	969,50	969,50	3 428,00	231,21	275,21	0,00	1 244,71	793,26
	Acquis N-1	Acquis N	Rachetés	Pris	Solde		Bulletin	Année
J. Congés payés	0,00	0,00		0,00	0,00			
J. Compte Epargne Temps		0,00	0,00	0,00	0,00	H. Payées	151,67	151,67
H. Repos compensateur		0,00	0,00	0,00	0,00	H. Travaillées	151,67	151,67
Repos ARTT	En Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	H. Sup	0,00	0,00

EMPLOYEUR		EMPLOI	
		Employé polyvalent	Matricule 7 Employé N° 7
CONVENTION COLLECTIVE		SALARIE	
N° 3251 - Commerces de Détail non alimentaires		M. SIMULATION	
QUALIFICATION-COEFFICIENT			
Echelon	Niveau 2	L'état reverse un montant de 7.74€ max/h Sur la base de 7h par jour (bien sûr, des spécificités sont à prévoir)	
	Catégorie Employé(e)		
N° SECURITE SOCIALE	ANCIENNETE		
	Entré le 01/03/2020		

Désignation	Base	Taux	Montant	
Salaire de base	151,67	13,8500	2 100,63	
Heures d'abs. Activité Partielle	84,00	13,8500	-1 163,40	
Chômage partiel du 16/03/20 au 31/03/20				
Total Brut			937,23	
Cotisations et contributions sociales		Base	Taux salarial	Part salarié / Part employeur
SANTE				
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	937,23			65,61
Complémentaire Santé	3 428,00	0,7750	26,57	26,57
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	937,23			19,68
RETRAITE				
Sécurité Sociale plafonnée	937,23	6,9000	64,67	80,13
Sécurité Sociale déplafonnée	937,23	0,4000	3,75	17,81
Complémentaire Tranche 1	937,23	4,0100	37,58	56,33
FAMILLE	937,23			32,33
ASSURANCE CHÔMAGE	937,23			39,37
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR	937,23			15,42
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	800,13	3,8000	30,40	
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	947,40	6,8000	64,42	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	800,13	2,9000	23,20	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	947,40	2,9000	27,48	
EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR				-86,31
Total des cotisations et contributions			278,07	266,94
Indem. Activité Partielle (01/07/2013)	84,00	9,6950	814,38	
Frais de santé soumis à l'impôt sur le revenu	26,57			

CSG sur IAP -1.75%

70% de 13.85€

NET A PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU	1 473,54
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	13,41

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé / Taux non personnalisé	Montant
<i>Impôt sur le revenu prélevé à la source</i>	1 550,79	1,30	20,16
$1473.54 + 278.07 + 266.94 = 2018.55$ Aide = $84 * 7.74 = 650.16$ Coût global = 1368.39 € Soit un surcôt de 164.22€ Equivalent = $84 * (9.695 - 7.74) = 164.22$			Net payé en Euros 1 453,38 Allègement de cotisations employeur 103,18 Total versé par l'employeur 1 204,17
Net Imposable : 1 550,79			
Payé le 31/03/2020 par Virement			

	Brut Imposable	Soumis à Cotisations	Plafond	Cotisations Salariales	Cotisations Patronales	Avantages en nature	Coût global	Net Imposable
Bulletin	937,23	937,23	1 658,71	278,07	266,94	0,00	1 204,17	1 550,79
Année	937,23	937,23	1 658,71	278,07	266,94	0,00	1 204,17	1 550,79
	Acquis N-1	Acquis N	Rachetés	Pris	Solde		Bulletin	Année
J. Congés payés	0,00	0,00		0,00	0,00			
J. Compte Epargne Temps		0,00	0,00	0,00	0,00	H. Payées	67,67	67,67
H. Repos compensateur		0,00	0,00	0,00	0,00	H. Travaillées	67,67	67,67
Repos ARTT	En Heures	0,00	0,00	0,00	0,00	H. Sup	0,00	0,00